

REUNION DE CONSEIL DU 01 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux le premier Juillet à 18h00 le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Philippe MENNEGUERRE, le Maire.

Etaient Présents : MM Philippe MENNEGUERRE, Michel VIIGNERON, Mme Line DUSSAULD, MM Sébastien NAISSANT, Serge NICOU, Jean-Pierre VIAUD, Yannick GARDRAT, Bernard GAILLARD, Cédric TEXIER

Absent excusé : Mmes Lucie DODIN, Maria TEN BRUMMELHUIS.

Secrétaire de séance : Mme Line DUSSAULD

Ordre du Jour :

- 1) Devis Velux Logement,
- 2) Chemin de la Palombière,
- 3) Convention d'assistance financière suite au redressement fiscale du Syndicat de la Voirie,
- 4) Subvention travaux de point à temps
- 5) Cimetière,
- 6) Organisation du repas du 04 Septembre,
- 7) Questions Diverses.
 - a. Chaudière Logement

1 – Devis Velux Logement

Le devis retenu pour le changement de Velux du logement communal est celui de M. RABOUTET qui s'élève à 2 6014,00 € TTC.

2 – Chemin de la Palombière

Le montant des travaux du Chemin de la Palombière comprend sur 400 mètres, un ébernage et un curage des fossés. La création d'un fossé sur 30 mètres en partant du chemin des bois.

Le montant se divise en 2 intervenants :

- | | |
|------------------------|----------------|
| - Sébastien PARRONNEAU | 4 953,60 € TTC |
| - Taphanel | 7 500,00 € TTC |

Pour un total de 12 453,60 € TTC à prévoir au budget 2023.

3 – Convention d'assistance financière suite au redressement fiscale du Syndicat de la Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.

Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :

- Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} Janvier 2019
- Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.
 - ***En accord avec les services de l'Etat, ces factures rectificatives vont permettre l'allègement financier des conséquences de la rectification de comptabilité pour le Syndicat de la voirie.***

- ***La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne génèrera aucune incidence financière à leur égard.***

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Cette convention expose :

- Le contexte,
- Les pièces concernées par le retour de FCTVA ,
- Les factures initiales et les factures rectificatives,
- Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,
- Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA supplémentaire,
- Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune de Mérignac, à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie.

4 – Subvention travaux de point à temps

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire une demande de subvention dans le cadre de la voirie accidentogène.

5 – Cimetière

Concernant l'entretien du cimetière il est proposé au niveau du nouveau cimetière l'installation de cailloux sur une bâche.

Il y a aussi une possibilité d'engazonner le cimetière, l'entreprise TOP GREEN nous a fait une proposition à 335,07 €

La débroussailleuse projette des cailloux quand elle est passé dans les allées du cimetière.

6 - Organisation du repas du 04 Septembre

Il est présenté au conseil le devis de M. COURRAUD. Le menu de base est à 21 €, un supplément de 2€ pour les vins et de 3€ pour les couverts par personne.

Pour les personnes extérieures à la commune le menu leur sera facturé à 26€ par M. COURRAUD.

7 - Questions Diverses

Chaudières : les 2 chaudières sont vétustes, il faut prévoir de les changer par des pompes à chaleur.

Budget : Pour les prochaines réunions, il faut commencer à réfléchir aux dépenses de 2023.

RESE : Nous avons reçu un courrier de la RESE concernant une suspicion de fuite, il y a un problème au robinet extérieurs, 1 ou plusieurs personnes viennent remplir des jericans.

Intempéries : Suites aux fortes pluies, nous avons eu des infiltrations d'eau dans la mairie, il faut faire démoussé la toiture de la mairie.

Deux devis ont été demandés :

SARL DUGENEST : 3 216,00 €

ROY Philippe : 4 359,30 €

Le Conseil Municipal décide de faire les travaux à l'entreprise DUGENEST.

Philippe MENNEGUERRE

Michel VIIGNERON

Line DUSSAULD

Sébastien NAISSANT

Serge NICOU

Jean-Pierre VIAUD

Absent Excusé

Yannick GARDRAT

Lucie DODIN

Bernard GAILLARD

Absente Excusée

Cédric TEXIER

Maria TEN BRUMMELHUIS

Absente Excusée